



## PROCES VERBAL & COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AOUT 2012

*Séance ouverte à 20h05*

*Séance clôturée à 21h00.*

*Secrétaire de séance : Madame Mireille AMPOLLINI*

*Le deux aout deux mille douze à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué le vingt six juillet deux mille douze, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en réunion ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jack SAUTEL, Maire.*

*Pouvoirs : Monsieur Yves LOPEZ a donné pouvoir à Monsieur Jean-Christophe CARRE, Monsieur Michel MOUCADEL à Monsieur Marc FUSAT, Madame Christine GARCIN à Madame Christiane ZAFFARONI, Monsieur Jacky MANKA à Madame Sylvette PANELLI et Madame Mireille CLAVEL à Madame Elisabeth DUMOULIN.*

*Absent excusé : Monsieur Marc GONFOND*

*Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par le Maire.*

*Les membres présents approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du vingt huit juin deux mille douze.*

*Monsieur le Maire informe, conformément à l'article L.2122-22 du CGCT, des décisions prises depuis la dernière séance du conseil municipal du 28 juin 2012.*

**Décision n° 2012/025** : La Commune décide confier la réalisation des travaux d'aménagement de l'Ecole Charles Piquet.

A cette fin, il est décidé d'accepter les offres ci-dessous indiquées :

Lot n°1 à la Sarl GA Peinture sise ZA de l'Espoir à 84210 Pernes les Fontaines qui assurera les travaux de peinture pour un montant établi à prix global et forfaitaire H.T. de 11.038,20 € soit 13.201,69 € TTC.

Lot n°2 à la Sas APH sise 13 rue Falconnet, ZI Nord à 13140 Miramas qui assurera les travaux de plomberie et de maçonnerie pour un montant établi à prix global et forfaitaire H.T. de 6.260,00 € soit 7.486,96 € TTC.

Lot n°3 à la Sarl Groupe Duputz Inter Stores, Monsieur Store sise 31 boulevard de Briançon à 13003 Marseille qui assurera la fourniture et la pose de rideaux en toile M1 et de moustiquaires, pour un montant établi à prix global et forfaitaire H.T. de 4.614,00 € soit 5.518,34 € TTC.

**Décision n° 2012/026** : La Commune souhaite acquérir auprès d'une entreprise, les fournitures nécessaires afin de mettre en place et exploiter une collecte individuelle des ordures ménagères en octobre 2012, pour une durée d'un an reconductible à la seule initiative de la Personne Responsable du Marché pour des périodes de même durée sans que la durée globale du marché ne puisse excéder 3 ans à compter de sa notification.

A cette fin, il est décidé d'accepter l'offre de la SECAF ENVIRONNEMENT, sise Les Etiveaux à 42190 CHANDON qui assurera la prestation ci-dessus décrite et selon les prix unitaires fixés au bordereau de prix.

**Décision n° 2012/027** : Modification des conditions de mise à disposition de l'Espace Galerie, local sis place Laugier de Monblan.

### 1. Approbation de l'offre de prêt du Crédit Agricole.

**Rapporteur : Monsieur Jack SAUTEL**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le budget primitif 2012 tel qu'il a été adopté prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 660 000 € pour financer les divers investissements qui y sont prévus.

Monsieur le Maire poursuit en informant les membres du Conseil Municipal de la proposition faite par le Crédit Agricole Alpes Provence, pour un montant de 600.000 €, afin de financer des opérations d'investissement.

Il y a donc lieu ce jour d'approuver les termes de l'offre de prêt et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

Vu l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole Alpes Provence,

**APPROUVE** l'offre de prêt proposée par le Crédit Agricole Alpes Provence selon les conditions suivantes :

- Montant : 600.000 €
- Durée : 15 ans
- Type d'amortissement : échéances constantes
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Taux fixe (base 30/360): 4.19 %
- Frais de dossier : 0,10 %
- Montant de l'échéance : 13.520,13 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt correspondant ainsi que toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire  
**PRECISE** que la dépense correspondante au remboursement de cet emprunt sera prévue au Budget général de la commune.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

**2. Approbation du Règlement de la chasse Communalisée pour la saison 2012/2013.**

**Rapporteur : Monsieur Marc FUSAT**

Monsieur le Rapporteur donne lecture aux membres présents du Conseil Municipal, des grandes lignes du règlement de la chasse communale pour la saison 2012/2013.

Monsieur le Rapporteur propose d'adopter le règlement intérieur de la chasse communale pour la saison 2012/2013 tel que présenté.

Le Conseil Municipal oui l'exposé de Monsieur le Rapporteur, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

Vu le règlement intérieur proposé pour la campagne de chasse 2012/2013

**ADOpte** le règlement intérieur de la chasse communale pour la saison 2012/2013 tel que présenté.

**DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents**

Le Maire,

**Jack SAUTEL**

